

<http://www.snetap-fsu.fr/Indignite-s-la-voie.html>



Indignité (s) : la voie professionnelle méprisée

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : dimanche 12 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNETAP-[FSU](#)

Les élèves de la voie professionnelle en difficulté
et les équipes éducatives mobilisées méritaient tellement mieux !

« Acte odieux, condamnable et méprisable »... Voilà pour la définition... Le 18 juin dernier on est passé à la pratique sous les plafonds dorés de la rue de Varenne... mais ne nous y trompons pas la mauvaise pièce a déjà commencé depuis plusieurs années et nous n'en sommes pas encore au dernier acte !

Indignité du procédé

D'une décision non assumée en jeux d'influence de bas étage et autres attermoissements... le moins que l'on puisse dire c'est que la possibilité ouverte aux établissements de mettre en place une modalité originale d'individualisation, à savoir une classe spécifique après une seconde pro compliquée pour les élèves les plus en difficulté, n'a pas été de soi depuis l'origine.

1ère indignité : ce dispositif obtenu sous Michel Barnier, conjointement par un certain nombre de syndicats de l'enseignement public (au premier rang desquels le SNETAP-FSU) et d'organisations professionnelles agricoles (dont la [FNSEA](#) ou l'UNEP), tel qu'il était proposé par note de service par la [DGER](#) avait, rappelons-le, tout pour rebuter les équipes éducatives (montage complexe, tant du point de vue des enseignements à dispenser que des emplois du temps à bâtir).

Une possibilité avait toutefois pu être négociée pour que les établissements adaptent ce cadre de départ, ce qui fut fait par le [LEGTA](#) de Tours-Fondettes... ; projet qui contre toute attente, fort du soutien d'un proviseur très attaché à la voie professionnelle et à la réussite de tous, et du courage d'une directrice régionale de l'agriculture qui a porté ce projet sur la table de la Directrice Générale de l'époque, a pu voir le jour.

2ème indignité : dès lors les services de la DGER et l'Inspection de l'Enseignement Agricole (ce que nous comprendrons assez vite) n'auront de cesse de décourager l'équipe de Tours-Fondettes, là où celle-ci aurait eu besoin d'être accompagnée et encouragée, étant la seule à s'être engagée dans ce dispositif innovant par nature.

Jugez plutôt en 5 années d'exercice :

- **un rapport d'inspection en 2011** année de démarrage de la classe, avec quelques vraies questions posées mais sans plus et sans aucun retour formel vers l'établissement...,
- **un retour en 2013** mais avec des consignes manifestes de non publication,
- et enfin **un nouveau rapport (à charge) en 2015**, obtenu de guerre lasse par les représentants des personnels dans le cadre de l'évaluation de l'ensemble des dispositifs d'individualisation.

3ème indignité : l'autre grand jeu malsain de la part de notre administration a consisté à bloquer toutes les velléités des autres établissements de se lancer (du public comme du privé)...

Et pourtant il y en a eu chaque année sans discontinuer, certains ne dépassant pas le stade de groupes de réflexion internes (Aquitaine, Bretagne, Limousin, PACA, Rhône-Alpes...), d'autres passant le cap du CA et des instances

régionales (Centre, Haute-Normandie, IDF, PDL, NPC,...), mais en se faisant démolir par des [DRAAF-SRFD](#) mandatés pour cela, au son alternativement de :

- « quelle classe dois-je fermer en contrepartie ? »,
- « les résultats de la classe de Tours ne sont pas forcément probants »,
- « de toute façon la DGER est défavorable à ce dispositif »
- ou encore dernièrement « d'accord si la DGER décide de la mise en place d'une expérimentation nationale sur un panel de classes »...

ce qui était la demande portée par le SNETAP-FSU et d'autres partenaires de l'EA depuis 2 ans maintenant.

Indignité de la posture et des propos tenus

4ème indignité : une DGER mandatée - à son corps défendant manifestement - par le Directeur de Cabinet du Ministre en février pour que « cesse les malentendus et le mépris vis-à-vis des équipes pédagogiques porteuses de projets de classes spécifiques » (sic).

Or, 3 mois après, 2 auditions plus tard organisées dans des conditions plus que limites soulignons-le (une de pure forme devant la DGER et l'Inspection de l'EA à Paris en mars et une devant le Comité d'innovation pédagogique de l'EA à Toulouse « entre la poire et le fromage ») et avec 3 échanges « de la dernière chance » avec ou en présence du Cabinet de plus... on en arrive à redécouvrir que ce dispositif n'a en fait jamais eu lieu d'être...

Mais que ne l'a-t-on perçu et dit plus tôt ?

En effet, celui-ci relèverait des classes dites de niveau, ségrégatives et inefficaces par nature... en regard d'études en recherche pédagogique notoirement connues et régulièrement renouvelées depuis les années 70 !

5ème indignité : une Inspection de l'EA mandatée à son tour pour « écraser sous le talon » l'infâme dispositif de classe spécifique...

Dès lors, ce 18 juin rien ne devra résister ou trouver grâce aux yeux des « sachants », des « spécialistes » aurait sans doute préféré Léo Ferré. Ainsi, même si la diapositive (présentée en groupe de travail [CNEA](#) la semaine précédente) résumant les conclusions des inspecteurs venus à Tours démarrait par « ces élèves rencontrés et qui ont repris confiance », peu importe, l'inspectrice dira elle que « si l'intention est louable (redonner confiance), l'échec lui est patent » (sic) ! Il suffit d'y mettre ce qu'il faut de conviction et d'autorité...

Et d'asséner, avec juste ce qu'il faut de précautions langagières, que force est de constater chez les enseignants de l'EA un « manque majeur de culture pédagogique »...

A l'appui d'une telle assertion, les fameuses classes de niveau... qui soit du fait d'un exercice bibliographique un peu bâclé (ramassé dans un sombre recoin de disque dur et seulement en littérature francophone), soit de celui d'une mauvaise foi évidente un brin insultante pour tout esprit bien fait... se sont retrouvées commodément détournées de ce qu'elles sont pour condamner commodément un dispositif d'une toute autre nature - nature précisée d'ailleurs dans la circulaire du même nom, à savoir un dispositif original d'individualisation passant par le groupe classe, s'apparentant aux classes passerelles chères aux tenants de la réforme des lycées, une classe ayant pour seule vocation de contribuer à éviter le décrochage, d'ancrocher dit-on dans l'EA...

Mais ce serait sans doute implicitement reconnaître que la fameuse réforme du bac pro 3 ans génère elle-même un pourcentage conséquent de décrocheurs...

Alors restons effectivement dans ce déni et défions-nous surtout de toute expérimentation alternative au modèle dominant - l'inspection se contentant depuis 5 ans maintenant d'évoquer alternativement le temps (long) d'acculturation des enseignants et la « méthode Coué »... Un peu court non ? Ça dépend sans doute de quel côté on se place et où on porte le regard !

6ème indignité : une DGER et une Inspection de l'EA qui non contentes d'avoir concentré leurs « forces de frappe » sur la classe de Tours et plus récemment les 2 projets d'ouverture toujours en lice, ne se sont pas préoccupées le moins du monde d'évaluer les autres dispositifs d'individualisation, tous les autres à l'exception de la seule classe spécifique de France...

En dehors de 2 rapports « chemin faisant » n'ayant valeur que de relevés de quelques expériences vécues sur un panel de lycées, aucun outil de suivi, aucune remontée organisée au niveau des DRAAF-SRFD - en dehors du nombre d'heures supplémentaires attribuées... au mieux à quels enseignants, mais rien ou si peu sur le « pour faire quoi », le « combien d'élèves en ont bénéficié », et évidemment moins encore avec le souci de « pour quel résultat » ! Accablant...

Indignité de la décision

7ème indignité : aucune réponse suite aux interpellations orales exprimées dans le cadre du groupe de suivi de la [RVP](#) issu du CNEA, où à deux reprises l'ensemble des [OS](#) du Public, rejoint par la FEP-[CFDT](#) (car des enseignants du privé en région Centre et en Pays-de-le-Loire avaient eux-aussi présenté des projets de classe spécifique), se sont retrouvés - par delà leurs différences d'appréciation - sur le fait que ce dispositif, qui était l'un de ceux proposés, était légitime et méritait d'être mis en œuvre, comme un parmi d'autres.

Pas plus de réponse aux courriers écrits transmis à Monsieur le Ministre de l'Agriculture par le SNETAP-FSU et la [FCPE](#) d'abord, puis le SNETAP-FSU, le Snerma-[FO](#), le Syac-[CGT](#), Sud Rural Équipement et la Confédération Paysanne demandant l'extension du dispositif « classes spécifiques » dans le cadre d'une véritable expérimentation (avec protocole, suivi, appui des équipes et évaluation).

8ème indignité : aucune réponse non plus aux recours introduits par les équipes de direction de Radinghem et Laval, la première ayant du balayer par écrit la désinformation qui a eu cours fin mai-début juin et qui laissait entendre que la direction de Radinghem retirait son projet... et la seconde ayant contesté formellement la décision de la DGER, qui se substituant au passage au Cabinet en la matière s'était contentée d'annoncer de façon peu convaincante quelques éléments manifestement soufflés par l'Inspection de l'EA.

Rappelons toutefois, sans s'en satisfaire pour autant, que la DGER est coutumière du fait dans l'art de ne pas prendre la peine de s'adresser directement aux directions et équipes d'établissement - le seul accès que les collègues de Fondettes ont eu au rapport d'inspection de 2011 l'a été non par le biais du DRAAF-SRFD, moins encore par direction [EPL](#), mais par celui des élus SNETAP-FSU au [CTEA](#). Honteux...

9ème indignité : il aura fallu pas moins de deux ans au Cabinet de Stéphane Le Foll pour comprendre - et encore après se l'être fait confirmer à deux reprises par l'adjoint au DGER devant la représentation syndicale - que ce dispositif « classe spécifique » avait été conçu et proposé 5 années durant par la DGER elle-même... et non par

quelques irréductibles et incultes pédagogues du SNETAP-FSU !

Au-delà, cette révélation n'a pas fait long feu, ne troublant pas le moins du monde un Cabinet qui a fait semblant d'être convaincu par les arguties d'une inspection en service manifestement commandé...

Après « vous comprenez un arbitrage différent - en faveur de l'extension d'une expérimentation digne de ce nom - n'aurait pu être compris que comme un gage adressé par le Cabinet le Foll au puissant SNETAP-FSU » (sic).

No comment... ah si... et si le Cabinet s'était plutôt souvenu de sa responsabilité de piloter certes un ministère professionnel, mais aussi de l'Éducation... et qu'il ait tranché au bénéfice du doute en faveur des élèves les plus fragiles de la voie professionnelle qui lui sont confiés... de surcroît en n'insultant pas l'avenir pour le quinquennat suivant. **Indignité, mépris et renoncement !**

EPILOGUE

- Que tous les collègues (enseignants, proviseurs, adjoints, [CPE](#)...) de Laval, Radinghem, Brie Comte Robert, Brette-les-Pins... soient ici remerciés de ce « manque de culture pédagogique » qui doit tous les caractériser... et les réunir... et non de cette expertise de gens de métier, formés, informés, et de praticiens du quotidien de l'enseignement professionnel agricole, que d'aucuns ont sans plus d'état d'âme préféré balayer d'un revers définitivement indigne de la main !

Pour autant, n'en déplaise aux facheux, nous ne sommes assurément pas arrivés à la « fin de l'histoire », car les taux d'échec en bac pro 3 ans demeurent inacceptables, que le système porte en lui ses cohortes de décrocheurs dans le cours du parcours 3 ans comme en [BTSA](#), et donc in fine que les dispositifs actuels d'individualisation reconduits à la virgule près (sinon avec des crédits en baisse sévère) depuis bientôt 6 rentrées sont peu opérants...

Et non, les personnels de l'[EAP](#) que nous sommes et leurs organisations syndicales représentatives, pas plus que nombre de parents d'élèves inquiets comme de professionnels, maîtres de stage à leurs heures, ne se résoudront à abaisser les niveaux de diplômes... Tout cela ne relève pas de la fatalité, mais d'indignités successives que seul le Politique viendra corriger, en tout cas celui qui saura se montrer digne de son mandat !

Paris, le 10 juillet 2015, le Bureau National du SNETAP-FSU